

Procès verbal réunion du conseil municipal du 23 mai 2025 à 19 h

- Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2025

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2025 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

- Budget de la Commune : vote complémentaire des subventions aux associations 2025

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2025, il a été procédé au vote des subventions aux associations Bretoncelloises. Pour les associations qui n'avaient pas déposé un dossier complet, aucune décision n'a été prise. Certaines d'entre elles ont apporté les éléments manquants. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions complémentaires suivantes :

Bille de clown	1 800 €
Association hautes planches	500 €
Galerie du bout du pré	200 €
APE	115 €
Chemin des ateliers	200 €
Radio goodvibes	500 €

-achat de matériels informatiques pour la médiathèque

Des devis ont été demandés pour la fourniture et l'installation de matériels informatiques à la médiathèque. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de AZ computer d'un montant de 15050.00 € TTC

- Régie Eau : - approbation du rapport sur le service et le prix de l'eau 2024

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 92.48 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.36 m3/km/j pour cette année, contre 0.9 en 2023.

Le prix d'un m3 d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 2.27 euros TTC avec les taxes pollution et SDE.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport présenté. Le rapport est consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

- Régie Assainissement : approbation du rapport sur le service et le prix de l'assainissement 2024

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015.

En 2024, les boues ont été valorisées en agriculture.

Le prix d'un m³ d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m³ est de 2,72 euros TTC pour 2024 (toutes taxes et redevances comprises).

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport présenté. Le rapport est consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

- tarifs assainissement : période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 98 € HT

Le m³ : 1.50 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

abonnement : 99.00 € HT (+1.02 %)

Le m³ : 1.55 € HT (+3.33 %)

- **Communauté de Communes Cœur du Perche : rapport d'activités 2024**

Le rapport d'activités 2024 de la communauté de Communes est transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en prendre acte.

Salle des fêtes : Panneaux d'affichages

Des panneaux d'affichages ont été installés en façade de la salle des fêtes, près des portes d'entrée.

Un des panneaux est réservé aux affiches de cinéma et spectacles de la saison culturelle. Le second pourra recueillir les affiches des associations de Bretoncelles au format A4.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que les affiches à apposer soient remises en mairie, ces dernières seront posées par les agents communaux.
- D'interdire l'apposition d'affiches sur les portes de la salle des fêtes.

En aparté, l'affichage dans le sas du Crédit Agricole et de la pizzeria est abordé.

Vérification des bouches incendie

Monsieur le Maire présente la proposition de la société STGS pour la visite de bon fonctionnement et manœuvre des poteaux incendie tous les trois ans.

Pour chaque poteau et bouche incendie visité, la société procède :

- à la vérification du fonctionnement mécanique et remise en état si nécessaire, du jeu de presse étoupe ou joint de tête de poteau, des boulons de serrage, du carré de manœuvre, du joint de pied.
- À la vérification du fonctionnement du système de vidange
- À la mesure de débit et de pression des poteaux d'incendie pour chaque hydrant.

Le montant facturé par poteau incendie est de 65 € HT;

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 65 € HT par poteau soit la somme de 1640 € HT mais n'accepte pas la tacite reconduction prévue dans la convention. Une nouvelle consultation sera effectuée dans trois ans.

Mairie : zinguerie et pierre de taille

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Pelay d'un montant de 69336.26 € TTC pour le changement à neuf de la zinguerie sur couverture et restauration en pierre de taille. L'entreprise Pelay a confirmé qu'il s'associait à un zingueur pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis.